

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42433

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono,
M. Prud'homme, Mme Panot, M. Quatennens, M. Corbière, Mme Ressiguier, M. Ratenon,
M. Bernalicis, M. Ruffin, Mme Taurine et Mme Rubin

à l'amendement n° 26727 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, après le mot :

« parité »,

insérer les mots :

« et d'égalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour nous, il est essentiel que la retraite ne doit pas être perçue comme une transition entre le travail et la mort. Ainsi, permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie après liquidation de la retraite, c'est leur permettre d'entrer dans un nouvel âge de la vie où ils peuvent profiter de leurs proches.